

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 21 FEVRIER 2025

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 04/03/2025
ID : 073-217302785-20250303-2025_12-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le trois mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves.

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne

Mme RANCUREL Marie-France a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CURAGE TRANSPORT ET EPANDAGE DES BOUES DE LA LAGUNE 1

Le Conseil Municipal, après pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par la SEM Agriculture Environnement, ATTRIBUE le marché de curage, transport et épandage des boues de la lagune 1 aux entreprises suivantes :

| | | |
|---|---|----------------|
| Ets BARBIER Serge 783 les Bottets 73 220 ARGENTINE SIRET 332 016 443 00019 | Phase 1 : transfert des surnageants du bassin 1 vers le bassin 1 | 5 600,00 € HT |
| | Phase 3 : travaux d'épandage des boues du bassin 1 | 24 900,00 € HT |
| SARL BLANC J 545 route de St Victor 38 510 LE BOUCHAGE SIRET 902 138 676 00017 | Phase 2 : extraction, préparation et amenée des boues du bassin 1 vers les zones d'épandage | 62 600,00 € HT |

Il AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché et DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif annexe eau et assainissement 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire



Mme Marie-France RANCUREL,
Secrétaire de séance